

Économie et aménagement du territoire

Autor(en): **Calpini, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **60 (1987)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

appelé à remplacer, à titre intérimaire, M^e Clau-
de Yerly jusqu'au mois de septembre 1986.

Il nous plaît de donner acte de leur collaboration
exemplaire à M^e Yerly durant six ans et à M. Re-
cordon. Nous avons apprécié leurs compétences
et leur aimable disponibilité.

La repourvue des postes vacants au comité s'est
faite lors de l'assemblée générale du 30 octobre.

2.3 Séances

Le **Comité** (23 membres) a siégé à trois reprises.
Pour de plus amples détails, il convient de se ré-

férer aux procès-verbaux. Il a pris connaissance
avec beaucoup d'intérêt des exposés suivants:

«De la tour à la maison-tour», M. Marcel-D. Mul-
ler;

«Du concept de l'aménagement cantonal gene-
vois», M. Raymond Schaffert;

«Les remaniements parcellaires», M. Jean Weid-
mann.

Le **Bureau** (7 membres) s'est réuni quatre fois. Il
s'est ingénié à préparer les différentes rencontres
du comité ainsi que les manifestations et autres
délégations assignées à l'association en cours
d'exercice (voir procès-verbaux).

Simon Kohler, président ASPAN-SO

ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Journée d'étude du 20 novembre 1986 à Lausanne

Il est difficile, voire impossible, de résumer ici les
diverses conférences: la matière était trop dense
et l'espace qui m'est réservé est trop restreint.

Je me contenterai donc de rappeler que les thè-
mes abordés lors de cette journée ont fait l'objet
d'une publication. Quelques brochures sont en-
core disponibles à l'adresse suivante:

ASPAN, Schänzlihalde 21, 3013 **Berne**

Je ne m'étendrai pas non plus sur le nombre de
participants qui, sans être exceptionnel (200 per-
sonnes), peut être considéré comme satisfaisant.
Ce qui m'importe plus, c'est le grand intérêt que
le thème a suscité chez les personnes présentes.
Par contre, il m'apparaît intéressant de relever un
élément frappant apparu lors de la genèse de ce
cours.

Le but, pour notre organisation, était de délivrer
un message: «Gardons-nous des thèses simplis-
tes qui opposent systématiquement développe-
ment économique et aménagement du territoire,
celui-ci ne pouvant être qu'une entrave à l'épa-
nouissement de celui-là. Parce qu'il envisage
l'avenir, l'aménagement du territoire permet une
prospéction qui ne peut que favoriser un dévelop-
pement économique équilibré.»

Ce message, pourtant simple, est-il suffisamment
compris? Réponse affirmative si l'on envisage les
différents exposés présentés.

Pourtant, lorsqu'il s'est agi de trouver un confé-
rencier pour présenter le thème «Rapport entre
les investissements privés et l'aménagement du
territoire», les organisateurs du cours se sont tout
naturellement dirigés vers des investisseurs pri-
vés, des banquiers d'abord, puis des assureurs.
Sans succès. Pourquoi? Peut-être que:

1. Les investisseurs ne désirent pas s'exprimer
en public; ils préfèrent participer en observa-
teurs.
2. Le sujet ne les inspirait pas.
3. Ils considèrent que c'est le travail des profes-
seurs que de faire des conférences.

C'est la raison pour laquelle les organisateurs,
pour parler d'économie en Suisse, ont dû faire
appel exclusivement à des conférenciers qui dé-
pendaient, peu ou prou, du secteur public.

Vu la qualité des conférences présentées, nous
ne pouvons que remercier les investisseurs
d'avoir ainsi cédé leur place.

G. Calpini

INFORMATION

BIBLIOGRAPHIE

René Reitter

«Les contributions d'équipement plus particuliè-
rement en droit neuchâtelois».

Thèse - Neuchâtel - 1986

Imprimerie centrale - Neuchâtel - 178 p.

Cette thèse, sortie de presse à la fin de l'année
dernière, est l'aboutissement de longues et mi-
nutieuses recherches qui ont conduit l'auteur
dans les méandres des législations fédérales,
cantonales ainsi que des réglementations com-
munes relatives aux contributions d'équipement,
et cela pour le plus grand profit du lecteur.

L'étude est divisée en deux parties, les principes
généraux d'abord, puis le droit neuchâtelois en
particulier.

Dans le cadre de la première partie, l'auteur,
après avoir examiné les divers types de contribu-
tions publiques et les principes qui y sont appli-
cables, aborde le problème plus spécifique des
contributions causales en relation avec l'aména-
gement du territoire.

La deuxième partie est consacrée plus particuliè-
rement au droit neuchâtelois et a également
l'avantage d'illustrer les principes généraux.